

Québec, le 22 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage
Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, le 9 février dernier. Dans cette pétition, 531 pétitionnaires expriment leurs inquiétudes face à l'implantation d'un pôle logistique dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les signataires demandent d'être rassurés quant à la protection des terres agricoles de la région face au projet en question.

Soyez assuré que je comprends et que je partage les préoccupations des producteurs agricoles de la région puisque les terres situées aux abords de l'autoroute 30 sont parmi les plus productives du Québec. C'est pourquoi le gouvernement s'est assuré de diminuer au maximum l'impact que pourrait avoir ce corridor de développement sur les terres agricoles de la Montérégie.

Ainsi, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'aucun producteur agricole ne serait exproprié, puisqu'aucune terre possédée par un producteur agricole ne fait partie du territoire d'application, tel que proposé dans le projet de loi n°85, *Loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal*, présenté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Également, le projet de loi prévoit, si l'éventualité se présentait, une mesure pour compenser le milieu agricole pour les pertes encourues, soit le retour en zone agricole de superficies équivalentes à celles qui seront dédiées à des activités de logistique. Cela assure, par le fait même, une préservation des terres agricoles pour les générations futures.

... 2

Enfin, je tiens à mentionner que les terrains visés par le projet de loi 85 qui sont déjà disponibles hors de la zone agricole seraient utilisés en priorité pour la réalisation des activités de logistique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS